Compte rendu du Comité Technique de l'Ardèche du mardi 20 octobre 2020

Le comité technique de l'Ardèche s'est réuni le mardi 20 octobre 2020 à Privas avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du PV du CT du 04/06/2020 (pour avis)
2. Examen du tableau de suivi des engagements (pour information)
3. Indicateurs de transparence SIE (pour information)
4. Modification des horaires du SPF et SPFE. Mise en place APRDV (pour avis)
5. Rapport d'activité 2019 (pour information)
6. Ponts naturels 2021 (pour avis)
7. Budget : bilan 2019 et perspectives 2020 (pour information)
8. Tableau de bord de veille sociale : bilan 2019 (pour information)
9. Questions diverses

M. GRANGERET demande une minute de silence en mémoire de Samuel Paty.

Lecture en présentiel de la déclaration liminaire de Solidaires Finances Publiques qui reprend notre communiqué de presse suite aux articles parus sur le NRP/ démétropolisation en Ardèche et rend un hommage à Samuel Paty.

Point 1 : PV du CT du 4/06/2020

Vote POUR 3 SFP et 1 FO / vote contre 1 CGT. Le PV est adopté

Point 2 : Tableau de suivi des engagements :

CT du 12/12/2017 : Quand le bilan du transfert du recouvrement de l'IR dans les SIP de 2017 nous sera-t-il présenté ? Le bilan est-il si mauvais pour que la direction ne nous le présente pas depuis trois ans ?
réponse : sera présenté début 2021, en tout cas après le CT NRP

CT du 3/07/2019 : suite à une demande des OS, la direction devait fournir les données du tableau de bord de veille sociale (TBVS) 2018 par service. Dommage qu'elle n'ait pas profité de la présentation du TBVS 2019 pour le faire, ça nous aurait permis de faire des comparaisons...
réponse : sera donné avec le TBVS 2020 pour pouvoir faire des comparaisons 2018/2019/2020

SFP a demandé l'inscription au tableau de suivi :

- le réaménagement de l'accueil SIP/SIE de Le Teil (modification du sens de circulation en particulier), en insistant sur la nécessaire concertation avec les agents qui travaillent à l'accueil
- la réinstallation d'une imprimante au local syndical de Le Teil suite à sa disparition depuis le tremblement de terre.

Point 4 : Modification horaires SPF / SPFE

SFP a voté CONTRE les aménagements proposés par la direction avec explication de vote :
"Nous ne sommes pas opposés à une amélioration des conditions de travail des collègues des SPF, seulement tout est fait pour écarter le public de nos services : suppression de plages de réception, généralisation de l'accueil sur RDV qui, à terme, justifient aux yeux de la direction des fermetures de site, des suppressions d'emplois.
SFP revendique une amélioration de tous les services de proximité, car la véritable proximité consiste d'abord et avant tout à faire vivre les accueils des services, à les renforcer, en mettant non seulement fin aux réductions d'horaires et en revenant à un accueil physique toute la semaine. Si la DGFIP souhaite réellement répondre aux attentes des usagers, qu'elle arrête les fermetures de site et qu'elle embauche du personnel pour accueillir dans les usagers dans les meilleures conditions "
Nous avons expliqué au directeur que les propositions d'aménagement que lui a suggéré la DG, ne sont qu'une adaptation à la pénurie.
Nous comprenons que les collègues aient besoin du temps suffisant pour effectuer leurs travaux dans les meilleures conditions MAIS nous sommes opposés par principe à une réduction des plages à l'accueil, et un accueil sur RDV, nous souhaitons des agents supplémentaires pour permettre de faire le travail d'une part et accueillir les usagers correctement d'autre part.

Vote CONTRE **UNANIME** des organisations syndicales donc un **nouveau CT** sera convoqué le 2 novembre sur ce point unique.

Point 5 : Rapport activité 2019 :

page 10 : incomplet, effectifs avec moyenne d'âge uniquement trésoreries, sip, sie, spf…..et les autres (108 agents soit 27 % des effectifs)
réponse direction : il s'agit d'un oubli, il manque en effet la moitié du tableau

page 11 : en comparaison avec le rapport 2018, il manque la page « effectifs implantés, absences, effectifs dipo au 31/12/19 » qui permet de comparer les effectifs théoriques du tagerfip et les effectifs réels.
Oubli réparé en séance
Page 14 : comment l'EDR peut avoir un effectif de 9,2ETP avec 2A 5B 1C (soit 8 effectifs réels)?
réponse : parce qu'il y avait un A en renfort toute l'année, tellement fort qu'avec 9 effectifs réels, la moyenne en ETP de 9.2....
page 15 : La moyenne des boycotts des entretiens est de 13 % contrairement au 100% affiché (nous avons toutefois laissé la correction de cette erreur au choix de la direction)
page 23 : pourquoi absence du nb d'articles TH, FB et FNB pour 2019 ?
réponse : oubli

Point 6 : Ponts naturels

Nous avons renouvelé notre demande, pour ces deux journées, d'une « fermeture au public avec la liberté pour les agents de venir travailler ou non ce jour-là, sans contrainte de présence significative, non astreinte pouvant aller jusqu'à la fermeture totale du service ».

réponse direction : NON (bien que ça se fasse dans d'autres départements) pour des raisons de sécurité.

Vote CONTRE : 3 SFP 1 CGT / vote pour 1 FO.

Les ponts naturels seront :

vendredi 14 mai 2021 et vendredi 12 novembre 2021

Point 7 : Budget 2019

Démétropolisation : un dossier a été déposé par la direction auprès de la préfecture pour que l'aménagement de Tournon dans le cadre de l'accueil d'un service à compétence nationale soit pris en charge par le plan de relance (isolation, vitrages, ascendeurs, etc...)

Remplacement des unités centrales par des ordinateurs portables afin de faciliter la "mise" en télétravail.

Point 8 : TBVS

CET : Cheylard, Lamastre, SPFE, Le teil (Trésorerie), Les Vans : est-ce que les collègues sont empêchés de poser leur congés pour devoir les mettre sur un CET ?
Les Vans : 25jours pour une personne or aucun Congé de longue maladie (CLM) constaté.

écrêtements :
les collègues concernés par des écrêtements sont-ils empêchés de poser des jours de récupération ?
Exemple (SPFE 7h47 en moyenne par agent écrêté !! >1 journée de travail)
réponse : pas de problème à la connaissance de la direction, qui va toutefois regarder et nous confirmer.

Point 9 : questions diverses :

télétravail :
Pour l'instant pas de nouvelle campagne départementale pour le renouvellement du télétravail, cependant les demandes peuvent toujours être faites auprès des chefs de service qui, en fonction des tâches télétravaillables, détermineront avec l'agent le nombre de jours (dans la limite de 3 par semaine).
Se rapprocher de la division RH en cas de problème mais n'hésitez pas à nous saisir concomitamment.

frais de repas :
la note n'est pas rétroactive (application à partir de sa publication) et le ticket de caisse peut dater d'un jour différent de celui du stage ou du déplacement

Covid19 :
L'Ardèche va sans doute passer en alerte maximale avec couvre-feu d'ici quelques jours.
1 cas positif à Annonay (9 cas contacts négatifs)
7 cas contacts
3 suspicions de cas en cours de test
SFP a rappelé que dans de trop nombreux bureaux partagés, le port du masque n'est pas respecté, mettant ainsi en danger la santé de tous les collègues.

Séance levée à 16H10